

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 février 2018 18 H

Présents : Mmes MM. BARAFFE Jean Pierre, CARISEY Nicolas, DARD Didier, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOUSSET Claudine, GOSZKA Gilles, LEMAZO Karine, RIBIERE Jean François, ROPP Michèle.

Absents excusés : Mme M. DOUMER Sonia, LOMBARDET Christophe

Absents : Mme M. BARI Pierre, BION Arlette, NOEL Charline

Secrétaire de séance : Mme GOUSSET Claudine (unanimité)

1. Demande de subvention au conseil département pour SKATE PARC. Annule et remplace décision 2018-8 du 10 janvier portant également sur aire de jeux que le CD ne subventionne pas. La demande porte à présent uniquement sur le skate parc dont le montant est estimé à 32 058.67 € HT. Le plan de financement est le suivant :

D.E.T.R. 50 %	27 120.75 €
Conseil Départemental	7 500.00 €
Récupération F.C.T.V.A.	6 310.00 €
Commune (Emprunt, fonds libres)	11 837.41 €

→ 9 voix POUR - 1 voix CONTRE (M. GOSZKA)

2. Convention avec A2IS. La commune souhaite faire appel aux services de l'Association Intercommunale d'Insertion de la région de Saulx, le conseil municipal décide de verser la somme de 250 € pour 2018 à cette association et autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer la convention 2018.

→ Unanimité (10 voix POUR)

3. Travaux d'exploitation en forêt communale non soumise. Le devis établi par l'ONF pour des travaux en forêt non soumise s'élève à 1 705.00 € HT. Le maire, ou l'un des adjoints, est autorisé à signer les documents relatifs à ces travaux.

→ Unanimité (10 voix POUR)

4. Appel à projets du SIED 70 ; la candidature de la commune est présentée pour recevoir le financement du SIED pour le remplacement des luminaires à la salle polyvalente.

→ Unanimité (10 voix POUR)

5. Convention SFR. Il s'agit d'une nouvelle convention pour le relais de téléphonie installé parcelle A 1990, dont le montant passe à 4 000 € par an, avec hausse du loyer de 2 % annuel. Entrera en vigueur dès la signature des trois parties : la commune, l'ONF et SFR.

→ Unanimité (10 voix POUR)

6. Exposition sur les houillères. M. BOURGEOIS Alexandre propose une exposition sur les houillères du Keuper en Haute-Saône du 24 mars au 12 mai 2018. Une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de cérémonie est présentée. Le maire, ou l'un des adjoints, est autorisé à la signer. L'accès à cette exposition est gratuit les samedis de 8 à 12 H et de 14 H et 18 H.

→ Unanimité (10 voix POUR)

7. Comptes administratifs 2017 et affectations des résultats de fonctionnement 2017. La trésorerie n'ayant pas transmis les éléments nécessaires ces décisions sont reportées à une prochaine séance.

8. Convention avec SDIS Moselle. Il s'agit de la mise à disposition d'un sapeur-pompier volontaire de Saulnot auprès du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle.

→ Unanimité (10 voix POUR)

9. Travaux voirie 2018 et réfection du chemin de la vignotte. La maîtrise d'ouvrage pour ces travaux est confiée à Ingénierie 70. Le maire, ou l'un des adjoints, est autorisé à signer les conventions correspondantes.

→ Unanimité (10 voix POUR)

### INFORMATIONS

Le droit de préemption n'a pas été exercé sur une vente de terrains à Corcelles (parcelles cadastrées 173 ZD 11 12 14 16 19 21 et 58) et sur un immeuble à Saulnot (ZD 98 et 201)

Suite à la disparition d'objets mobiliers à l'église le maire informe qu'il a déposé une plainte à la gendarmerie d'Héricourt.

Le maire avise le conseil qu'il y a un litige sur la facture d'eau fournie au Syndicat des Six bœufs. Ce dernier, représenté par M. CORDIER, conteste le montant à régler, soit 12 095.76 €.

L'association Elea VAGNET remercie la mairie pour le prêt gracieux de la salle polyvalente lors d'une zumba party, organisée par EVIDANSE et qui a rassemblé 120 personnes et permis de récoltés 1 500 €.

Le ROLLER CLUB a sollicité le prêt de la salle polyvalente pour ses activités les samedis de janvier, 2 samedis en février et un en mars. Sous réserve de la disponibilité, le planning leur a été transmis, l'utilisation de la salle est autorisée.

Lors du TELETHON 2017 au cours duquel était organisé un concours de tarot, le chauffage est tombé en panne en raison du non approvisionnement en gaz par VITOGAZ, qui, en compensation a effectué un don de 600 € au profit de l'AFM et la facture d'intervention du chauffagiste a été remboursée à la commune (114.80 €).

M. CARISEY prévient le conseil que le site INTERNET de la commune bénéficie actuellement de la nouvelle version qui améliore grandement l'ergonomie sur les sites mobiles.

Suite à un courrier de la DREAL concernant les servitudes liées aux zones de danger des canalisations du transport de gaz, le maire a transmis un courrier pour les mesures en vigueur à mettre en place par l'exploitant GRT GAZ de façon à renforcer la sécurité de la population présente dans la zone d'effet.

Séance levée à 20 H 45.

Saulnot, le 06 mars 2017.  
C. GAUSSIN, maire.



A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp. The signature is cursive and appears to read 'C. GAUSSIN'.